

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

4 JUILLET 2016

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Michel VIALAY, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Atika MORILLON, Monsieur Raphaël COGNET, Madame Khadija MOUDNIB, Monsieur Amadou DAFF, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Ali EL ABDI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Philippe ALLIO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine BLOCH, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Catherine ESCRICH, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Madame Rahnia MAAFI, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Yasar HUSSAIN, Monsieur Alexandre SOTTY, Madame Anne-Marie OSTYN, Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE.

Pouvoirs donnés à : Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO pouvoir à Christian DEHAYES, Monsieur Bernard MOSCODIER pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Monsieur Pierre BEDIER pouvoir à Michel VIALAY, Monsieur Frédéric BOURGAULT pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Rama SALL pouvoir à Ndèye Satala DIOP.

Absents :

Monsieur Marc JAMMET, Madame Charlotte COLATOSTI, Monsieur Mouhadji DIANKHA.

La séance est ouverte à 20h43 sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur SOTTY est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte de rendu de séance du 23 mai 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 35 voix POUR, 5 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'adopter** le Budget Supplémentaire 2016 du budget principal Ville, dont la maquette détaillée est consultable au bureau Gestion des Assemblées,

- **d'autoriser** le Maire à signer les avenants aux conventions de gestion provisoires liant la Ville et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ainsi que les annexes financières modifiées,

- **d'autoriser** le Maire à intervenir auprès de la Communauté Urbaine pour la gestion des opérations sous mandat dans le périmètre prévu dans les conventions de gestion provisoires et leurs annexes financières.

2. Par 38 voix POUR, 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Monsieur Amadou DAFF, Monsieur David STEFANELLY),

DECIDE :

- **d'accorder** aux associations les subventions suivantes au titre du Contrat de Ville 2015-2020, pour la programmation 2016.

ARCHE :

Mobilisation parentale 4 000 euros

Association Sportive Mantaise :

Mantes-sport en fête - hors VVV 13 000 euros

Arlequin de l'Esprit :

Atelier pour apprendre le Français 1 500 euros

AROA :

Atelier sociolinguistique 2 000 euros

Association Sportive Culturelle Citoyenne 78 :

Le bien vivre ensemble 1 000 euros

CAC Georges Brassens :

A l'Ouest de l'Ouest 2 000 euros

Parcours danse Hip-hop - mental groove 1 000 euros

Collectif 12 :

Ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires 2 000 euros

Macadam circus 1 000 euros

Collectif des Femmes des Garennes :

Espace parents enfants 2 000 euros

Collectif des Habitants Peintres Médecins :

Médiation sociale et familiale 2 000 euros

Collectif Mantais de Médiation :

Dispositif des adultes relais 37 726 euros

ELAN :

Animation et sortie famille 1 500 euros

Atelier ASL 2 000 euros

Eveil Mat'ins :

Sociabilisation de l'enfant en âge primaire 2 000 euros

Sociabilisation de l'enfant en âge maternelle 2 000 euros

Activité de loisirs, jeux éducatifs 2 000 euros

EIAPIC :

Conduite de projet : « J'ai un projet donc je suis »	1 000 euros
Dispositif d'accompagnement des jeunes et des familles	1 000 euros
Sur les chemins de la citoyenneté	2 000 euros

Football Club du Mantois :

Opération Cité Foot	4 000 euros
Foot au féminin	4 000 euros
Enseignement de la pratique de football	16 000 euros

KJPF :

Atelier ASL	4 000 euros
Education parentale	3 000 euros
Médiation sociale	2 000 euros

Le Chaplin :

Espace public numérique : cyber-bureau	9 000 euros
----------------------------------------------	-------------

LFM :

Atelier radiophonique et multimédia	10 000 euros
-------------------------------------------	--------------

MUAYTHAI 78 :

Développement du sport et sensibilisation autour des valeurs sportives et citoyennes... ..	2 000 euros
--------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

La Ruche :

Soutien à la parentalité	2 000 euros
--------------------------------	-------------

SSAAD :

Atelier ASL	3 000 euros
-------------------	-------------

Sport Attitude 78 :

Ju-jitsu brésilien pour tous	1 500 euros
------------------------------------	-------------

Taekwondo Val de Seine :

Ecole éducative de taekwondo	4 000 euros
------------------------------------	-------------

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document afférent, le cas échéant.

3. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une Dotation Politique de la Ville (DPV) pour des actions dont la dépense est prévue au BP 2016 ou seront inscrites au BP 2017,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec l'Etat.

4. Par 35 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de clôturer** l'autorisation de programme relative à la vidéoprotection,
- **de mettre à jour** les autorisations de programme telles que décrites dans les tableaux afférents, consultables au Bureau Gestion des Assemblées.

5. Par 35 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **de diviser** la caution relative à la location des échoppes en deux (2) cautions progressives de 120 euros TTC et 400 euros TTC, selon la gravité des dommages constatés,
- **d'abroger** l'augmentation des tarifs des droits de places des marchés forains du Val Fourré, adoptée par délibération du 18 mai 2015.

6. Par 37 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- **d'autoriser** la municipalisation de l'activité et des emplois,
- **de créer** le service public administratif afférent,
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document permettant la municipalisation de cette activité,
- **de prendre acte** que les dépenses et recettes correspondantes sont ou seront inscrites au Budget 2016 de la Commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- **de créer** les postes nécessaires au transfert des contrats de travail vers le délégataire, en application de l'article L.1224-1 du Code du Travail,
- **de désigner** la société La Maison Bleue, comme délégataire de service public de l'équipement considéré,
- **d'approuver** la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion de ce dernier,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention avec la société La Maison Bleue.

7. Par 35 voix POUR, 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 3 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- **de créer** au sein de la Direction des Ressources Humaines, le poste de contrôleur de gestion sociale, correspondant au grade suivant au tableau des effectifs :

- 1 poste d'Attaché,

- **de créer** les postes nécessaires au transfert des contrats de travail de la crèche PICOTI PICOTA vers le délégataire en application de l'article L.1224-1 du Code de Travail :

- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants (responsable de structure, adjoint au responsable et éducateur de jeunes enfants),
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture (auxiliaire de puériculture),
- 3 postes d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe (auxiliaire de crèche).

8. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'accorder** le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'agent Amandine RHODDE,

- **de fixer** les modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle de cet agent comme suit : les frais de procédure judiciaire afférents aux outrages et aux menaces dont a été victime l'agent sont entièrement pris en charge par la Ville qui sollicite son assureur afin que soit mise en œuvre la garantie « frais de protection » qu'elle a contractée.

9. Par 37 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- **de fixer** le niveau de Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (RODPP) par les réseaux de transport de gaz, à 0,35 euros le mètre linéaire de canalisations révisable annuellement sur la base de l'index « ingénierie ».

Sortie de M. EL HAIMER

10. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** l'appel à projets « Concept Store »,

- **d'autoriser** le Maire à lancer la procédure d'appel à projets et à signer les actes afférents,

- **d'autoriser** le Maire à signer avec le ou les porteurs de projets bénéficiaires tout document relatif à l'appel à projets ainsi que leurs éventuels avenants, et plus particulièrement une convention d'occupation temporaire privative du domaine public.

11. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à affecter une œuvre de Maximilien Luce (portrait d'Émile Verhaeren à son bureau) au Musée de l'Hôtel-Dieu afin qu'elle soit inscrite à l'inventaire.

12. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à donner son accord à l'État pour le classement, au titre des Monuments Historiques, de l'orgue de Joseph Merklin actuellement déposé dans la Collégiale Notre-Dame.

13. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation des travaux de restauration du beffroi de la Collégiale,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention afférente et ses éventuels avenants avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

14. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention de coopération et de partenariat entre l'Université Mohammed V Rabat et la Ville de Mantes-la-Jolie ainsi que l'ensemble des documents y afférents et les éventuels avenants.

15. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental pour la Santé des Yvelines (CODES 78), ainsi que tout document s'y rapportant et ses éventuels avenants.

16. Par 34 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'acquérir** l'appartement libre de toute occupation sis 2 rue Léon Marie Cesné appartenant à Monsieur et Madame QUINTELA NUNES Antonio pour un montant de 112 000 euros, conformément à l'avis des Domaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

17. Par 34 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** la rétrocession du bail commercial du local sis 2 rue Gambetta acquis par exercice du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux par la Ville à Monsieur DUVINAGE sous la dénomination « SAS le Collégial » ou tout autre substitué, pour un montant de 20 000 euros avec en sus les frais d'acte notarié,

- **d'approuver** l'attribution au second candidat Monsieur KUCUKASLAN sous la dénomination « SK Burger » ou tout autre substitué en cas de non-maintien de la candidature du précédent,

- **de déclarer** la procédure sans suite dans l'hypothèse où aucun des candidats susvisés ne seraient en mesure d'honorer leurs engagements,

- **d'autoriser** le Maire à signer la promesse de rétrocession du droit au bail, l'acte authentique et tout autre document y afférent.

18. Par 37 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE),

DECIDE :

- **d'approuver** les opérations présentées dans le cadre du Contrat Régional Territorial,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **d'autoriser** le Maire à signer le contrat afférent et ses éventuels avenants avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

19. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique et ses éventuels avenants avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Retour de Monsieur EL HAIMER

20. Par 35 voix POUR, 2 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- **d'abroger** la délibération du 14 décembre 2015,
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 5 afférent à la Délégation de Service Public Stationnement.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société INDIGO Infra CGST.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MAAFI démissionne de son mandat de Conseillère Municipale.

Le Maire lève la séance à 21h36, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2016.

Le Maire



Michel VIALAY